Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 2 novembre 2026 à 18 h 30, le Règlement sur la taxe relative aux services - exercice financier 2027 (RCA26-27004), imposant une taxe à tous les immeubles de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve à compter du 1er janvier 2027.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entrera en vigueur le 1er janvier 2027.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 5100, rue Sherbrooke Est, 8e étage, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 10E JOUR DE NOVEMBRE 2026.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc